

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**Arrêté modificatif n°2021-08 relatif à l'adhésion de la commune de
LA ROQUE EN PROVENCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 février 2021 et notamment ses articles 6 et 10 ;

Vu la délibération n° D-2021_05_01 du Conseil municipal de **La Roque en Provence** en date du **28 mai 2021** relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **La Roque en Provence** est une commune rurale ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **La Roque en Provence** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur Alexis ARGENTI** comme représentant titulaire et **Monsieur Joël BARRIERE** comme représentant suppléant ;

Considérant que l'arrêté n° 2021-04 du 9 juin 2021 portant adhésion de la commune de La Roque en Provence est affecté d'une erreur matérielle concernant sa numérotation, qu'il convient d'en modifier la numérotation ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

ARTICLE 1 : L'arrêté portant adhésion de la commune de La Roque en Provence est modifié et est affecté du n°2021-08.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le 16 JUIN 2021



Charles Ange GINESY

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes